

**CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 75'000.- TTC POUR L'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE MOBILITÉ ET PAYSAGE DES SECTEURS VILLAGE ET COTEAU**

Vu l'art. 10 de la Constitution genevoise (Cst-GE, RS-GE A 2 00) qui dispose que l'activité publique s'inscrit dans le cadre d'un développement équilibré et durable ;

Vu la Loi sur l'arborisation, la végétalisation, la mobilité douce et les transports publics dans l'aire urbaine adoptée par le Conseil d'Etat le 21 septembre 2023 ;

Vu la Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), article 3 qui s'appuie sur un réseau d'infrastructures comprenant notamment :

- d) un réseau cyclable structuré, continu et sécurisé couvrant l'ensemble du territoire de l'agglomération ;
- e) des aménagements en faveur des piétons permettant de se déplacer de façon rapide, confortable et sûre à l'intérieur et entre les quartiers, d'accéder aux services et commerces de proximité et d'assurer l'interconnexion entre les différents modes de transport. Le développement de voies vertes est favorisé ;

Vu le Plan climat cantonal 2030 – 2<sup>ème</sup> génération et en particulier les fiches de mesures de l'axe 2 « Mobilité » et de l'axe 6 « Espaces naturels / Biodiversité » ;

Vu la Stratégie d'arborisation de l'aire urbaine genevoise adoptée par le Conseil d'Etat le 8 mai 2024 ;

Vu la nécessité de revoir le régime des vitesses sur certaines rues et d'améliorer les mobilités douces ;

Vu le plan de mobilité scolaire en cours de réalisation et découlant de la motion M 167 *Création d'une patrouille scolaire* du 11 mai 2021 ;

Vu l'étude de la nouvelle ligne n°90 de transports en commun inscrite au PATC 2024-2028 ;

Vu le Plan directeur communal, la stratégie d'évolution de la zone villas et le Plan directeur des chemins pour piétons en cours d'adoption ;

Vu le résultat de l'étude de la mise en conformité des zones 30 km/h en lien avec la DM 892, votée le 2 février 2021 ;

Vu la motion M 209 *Un bilan d'accessibilité du territoire de notre commune* du 19 septembre 2023 ;

Vu la motion M 216 *Piétonnisons les zones piétonnes* du 23 avril 2024 ;

Vu la pétition *Pour des nuits tranquilles / une vie tranquille à Bernex Confignon* (et en particulier les nuisances sur le chemin de Vuillonex) du 4 septembre 2020 ;

Vu l'appel d'offres pour un groupement pluridisciplinaire conforme aux AIMP effectué par l'administration dans le but d'améliorer les mobilités et l'aménagement paysager du domaine public communal ;

Vu les montants inscrits au plan des investissements 2025 – 2029 ;

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis favorable de la commission aménagement et mobilité (CAM) du 28 janvier 2025 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984- LAC (B 6 05),

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

à la majorité simple

Par 17 oui, 0 non et 0 abstention sur 17 CM présents

1. De procéder à la phase d'étude préliminaire de la mobilité et du paysage des secteurs Village et Coteau.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 75'000.- TTC destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de CHF 75'000 au moyen de 5 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.



La Présidente : Nicole ROEHRICH



La Secrétaire : Aline JOLIAT SAULNIER